



COLLOQUE



ProfS à MonTRéal,
ToUt uN DéFi!

QUI SONT-ILS ?



© A-Dobrowolsky

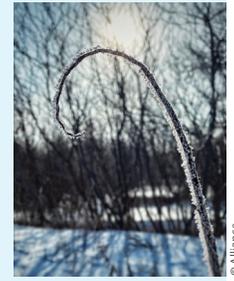


**LA RÉPONSE SE TROUVE DANS LE PROGRAMME.
C'EST LE TEMPS DE VOUS INSCRIRE !**

ÉVÈNEMENT À SOULIGNER

L'Alliance tient à souligner la **Journée mondiale de la justice sociale**, le 20 février 2024.

L'AIR DU TEMPS



© Alliance

FRAGILE DÉMOCRATIE

Il y a près de deux semaines, la Bibliothèque publique juive de Montréal a décidé de retirer les livres de l'auteure Élise Gravel. Cette décision m'a choquée. Élise Gravel, une auteure et illustratrice québécoise, récipiendaire d'un prix Léo-Guindon et d'un prix Hiboux. Une femme ouverte d'esprit, qui publie des livres pour enfants permettant d'aborder des sujets délicats, qui peuvent être tabous pour certains élèves. Elle choisit consciencieusement les mots et illustre ses propos avec justesse pour qu'ils soient bien compris. Elle fournit aux enseignantes et aux enseignants des outils formidables pour éduquer les élèves sur des sujets plus difficiles. Pourquoi ses livres ont-ils été retirés? Parce qu'elle a osé défendre les enfants de la Palestine. Elle n'a émis aucun commentaire haineux. Elle a tout simplement parlé avec un cœur de maman.

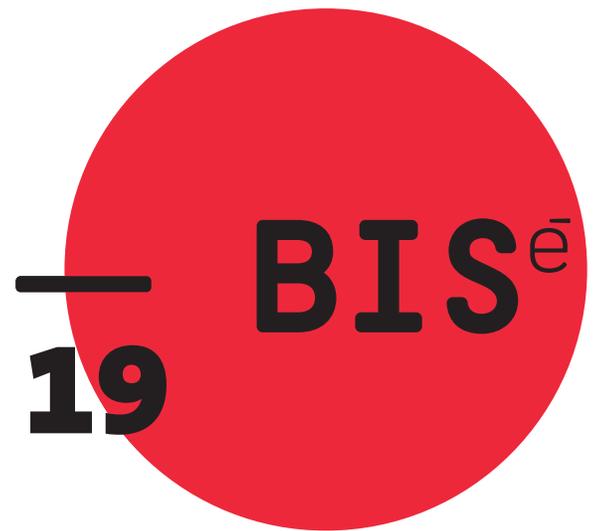
NOTRE DEVOIR

Je suis très inquiète de ce phénomène de censure qui s'installe de plus en plus au Québec et au Canada. Il vient fragiliser notre démocratie. La base d'une société démocratique est de laisser le peuple s'exprimer. Nous tenons souvent les choses pour acquises. Or, avec la montée de l'extrême droite dans le monde, la popularité de Trump aux États-Unis, les propos de certains élus ou candidats sur l'avortement, sur la communauté LGBTQ2S+, sur l'immigration, sur l'état de l'environnement, nous devrions être plus vigilants.

En tant que citoyens engagés, il est de notre devoir de nous allier avec tous les milieux qui partagent nos valeurs pour défendre nos droits. Nous ne pouvons rester impassibles et inactifs. Il est d'autant plus justifié qu'on défende la liberté d'expression et qu'on dénonce les discours haineux et les situations inacceptables autour de nous.

En tant que profs, nous jouons un rôle primordial dans la transmission de valeurs et dans l'enseignement de cette liberté, tout en étant respectueux des autres. Nous devons veiller à défendre et à protéger les droits de tous, ceux des femmes, des minorités, des autochtones, des communautés LGBTQ2S+.

Sans imputer toutes les responsabilités à l'école, je crois fermement que l'éducation peut favoriser l'inclusion et ouvrir les esprits. Notre profession est investie de la responsabilité de la transmission de valeurs



progressistes, en visant l'égalité des chances pour toutes et tous. Notre combat pour la défense de l'école publique montréalaise, celle qui permet d'accueillir des élèves d'une grande diversité sociale, est d'autant plus primordial.

L'IMPORTANCE DE NOS COMITÉS SOCIOPOLITIQUES

En tant que syndicalistes, nous ne nous limitons pas à veiller à l'application de conventions collectives. Nous défendons les valeurs d'égalité, de pluralisme, de pacifisme et de justice sociale. En ce sens, nos comités sociopolitiques jouent un rôle fondamental dans notre organisation, pour que nos écoles et nos centres soient exempts de racisme, de sexisme, de xénophobie, d'homophobie et de transphobie. Parce que nous sommes convaincus que si nous agissons collectivement, nous avons un réel pouvoir sur l'évolution de notre société. C'est aussi ça le rôle du mouvement syndical.

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que la Bibliothèque juive a changé d'avis. La preuve que la pression populaire et les luttes que nous menons ensemble peuvent contribuer à une société meilleure pour toutes et tous, ouverte, accueillante, respectueuse des propos des autres, de la différence et de l'environnement.



C'est l'avenir de la démocratie et de l'humanité qui en dépend!

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

APRÈS-COUPS



Le Comité féministe de l'Alliance vous invite à visionner le film documentaire *Après-coups*, de la réalisatrice Romane Garant Chartrand. Ce court métrage de 25 minutes porte sur la violence conjugale : entre les murs d'une maison d'hébergement, les participantes d'un cercle de parole démasquent la violence conjugale pour mieux retrouver leur dignité et leur pouvoir d'action. Dans un geste de cinéma puissamment empathique, *Après-coups* crée un espace de partage et de sororité, tel un ensemble choral qui abat les murs du silence.

Le film est offert en ligne gratuitement sur la plateforme de l'ONF, pour visionnage individuel : onf.ca/film/apres-coups/. Un dossier pédagogique est accessible sous l'onglet *Éducation* au même lien.

Si vous subissez de la violence conjugale ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait en être victime, voici un lien qui pourrait vous être utile : quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/aide-ressources.



● **Sue Bradley, vice-présidente**

FORMATION SYNDICALE VIVRE PLEINEMENT SES PREMIERS CONTRATS

Nos débuts en enseignement ressemblent parfois à une soupe à l'alphabet : CPEPE, CLP, CEEREHDAA, NME, LIP et on en passe. Pris entre l'appropriation de nos nouveaux milieux de travail, nos groupes et les contenus que nous devons enseigner, nous avons rarement l'occasion de prendre un temps d'arrêt pour soi afin de nous y retrouver !

Conçue pour les profs de la formation générale des jeunes qui sont dans leurs 5 premières années de carrière, cette formation fera un large survol, dans une perspective syndicale et militante, de divers enjeux touchant la vie professionnelle, dans le but d'avoir un aperçu de tous les leviers dont nous disposons pour défendre notre autonomie et garder le contrôle sur notre charge de travail.

- La démocratie syndicale dans les établissements.
- Les encadrements légaux.
- Les rôles et pouvoirs des directions.
- Les comités conventionnés.
- Nos droits quant à l'évaluation.
- Comment agir après avoir vécu un acte de violence.
- Les enjeux liés à la santé mentale des profs et les pistes d'action.
- Et encore plus !

La formation se déroulera durant toute une journée, au secrétariat de l'Alliance, **le mercredi 13 mars 2024 de 9 h à 15 h 30**, avec libération syndicale (que la direction ne peut refuser) et inclut le dîner.

Nous vous invitons donc chaleureusement à prendre cette journée pour vous, en compagnie de collègues de tous horizons, avec qui vous aurez sans aucun doute des discussions fort intéressantes sur notre profession. Pour permettre votre libération syndicale, vous devez vous inscrire en remplissant ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 1^{er} mars 2024**. Les places sont limitées !



● Pour de plus amples renseignements, contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@allianceprofes.qc.ca.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION

AMÉLIE SHUKA GADBOIS BLANCHETTE



© Courtoisie

Pourquoi être membre du Comité féministe ? Parce que tous les matins, en me levant, je me dis que c'est une bonne journée pour lutter contre le patriarcat ([#feministkilljoy](#)).

Environ 70 % des membres de l'Alliance sont des femmes. Nous méritons d'être vues et entendues. Les femmes ont été suffisamment invisibilisées dans l'histoire. Enseignante à Jeanne-Mance, j'aime rappeler qu'il a fallu attendre 370 ans avant que cette

femme soit enfin reconnue comme fondatrice de Montréal. Il est temps que l'on reconnaisse notre travail et notre apport à la société.

La haine est forte et la misogynie bien présente ([#AndrewTate](#)) ; il faut développer davantage une sororité. Notre parole doit devenir encore plus politique. Exigeons la reconnaissance de nos accomplissements.

Je suis très fière de faire partie du Comité féministe de l'Alliance et de lutter avec vous pour notre profession et le respect des métiers traditionnellement féminins. Soyons visibles ! Vous êtes belles, fortes et inspirantes.

CAPSULES DE FORMATION SUR LES BIAIS INCONSCIENTS

Dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, le CSSDM a mis à la disposition de l'ensemble de ses employés une capsule de formation portant sur les biais inconscients, leurs impacts et les stratégies pour les atténuer. La reconnaissance des biais inconscients ainsi que la sensibilisation à leurs impacts ont une incidence directe sur la diminution du racisme et sur une meilleure inclusion des minorités dans nos milieux de travail. Nous vous invitons à vous inscrire [en cliquant ici](#).



N'oubliez pas que cette formation est admissible à votre cursus des 30 heures de formation.

● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**

RREGOP ET GRÈVE

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la loi a été modifiée en prévoyant des modalités pour le maintien de la cotisation obligatoire pour les absences à temps plein de 30 jours civils et moins et les absences à temps partiel de 20 % et moins du temps régulier d'une personne travaillant à temps plein. Puisque l'entente de principe a été acceptée, le protocole de retour au travail s'y rattachant prévoit que les enseignantes et enseignants sont réputés être de retour au travail depuis le 23 décembre dernier. La grève



a duré 30 jours civils. Elle est donc considérée comme une absence sans traitement soumise à la cotisation, ce qui veut dire que le rachat de service n'est pas requis.

● **Isabelle Staniulis, conseillère**

NÉGOCIATION NATIONALE

ÉTAPES À VENIR

Une fois l'entente de principe entérinée, l'étape suivante consiste à rédiger les textes des nouvelles conditions de travail. Les parties nationales (FAE et CPNCF) se consacreront au cours des prochains mois à cet exercice. Il s'agit d'une étape importante, car les textes sous forme de clauses doivent respecter l'esprit et la lettre des éléments contenus à l'entente de principe. Même si nous souhaitons tous que les textes soient prêts le plus vite possible afin que notre *Entente nationale* puisse être rapidement mise en place, il faut prendre le temps de voir à ce qu'ils soient conformes aux discussions. En vertu des règlements sur la négociation nationale de la FAE, le Conseil de négociation s'assurera de cet exercice aux fins de la signature de l'*Entente nationale*.

SIGNATURE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

En principe, les dispositions entrent en vigueur le jour de la signature, mais les parties peuvent convenir d'exceptions. En ce qui a trait au versement de la hausse salariale rétroactive, il est encore trop tôt pour vous indiquer le moment de son versement, mais il n'aura pas lieu avant plusieurs mois. La rétroaction salariale est traditionnellement payable après un certain nombre de jours suivant la signature de l'*Entente nationale*. Lors de la précédente négociation, les sommes dues qui lui sont liées étaient payables dans les 60 jours de la date de l'entrée en vigueur de l'entente. Le délai sera probablement le même, considérant que la proposition de règlement prévoyait le statu quo pour les dispositions non touchées par l'entente de principe. Rappelons que les augmentations salariales sont liées à la clause de parité avec les autres groupes des secteurs public et parapublic et que leurs votes se poursuivent jusqu'au 21 février prochain.

BILAN DE LA NÉGOCIATION

Au cours des prochains mois, vous serez appelés à faire le bilan de la négociation que nous venons de vivre ensemble. Le comité exécutif de la FAE déclenchera une consultation numérique auprès des membres des syndicats affiliés et auprès des élus de ces syndicats. Il procédera aussi à des entrevues avec certains groupes : comité de négociation, employés de la FAE, table des responsables de l'action-mobilisation et comité action-mobilisation de la FAE. Un rapport de la négociation sera ensuite produit. Du côté de l'Alliance, en plus de la consultation FAE, les personnes déléguées seront mises au jeu afin de produire un bilan plus



local de cette négociation nationale. Nous vous tiendrons informés !

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**
Chantal Forcier, conseillère

EHDAA

COMITÉS DE RÉFÉRENCE ET D'ÉTUDES

À la demande de l'Alliance au Comité paritaire EHDAA, le Centre de services scolaire de Montréal a lancé un appel de candidatures pour augmenter la représentativité des enseignants et des enseignantes afin de pourvoir des postes aux comités de référence et d'études / comités d'admission pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces comités sont prévus à la *Politique de l'adaptation scolaire du CSSDM*. Ils sont multidisciplinaires et sont formés de gens détenant une expertise. Ils ont pour objectif de recommander l'attribution d'un code de difficulté conformément aux définitions du MEQ; recommander, parfois, une option de service qui tient compte des capacités, des besoins de l'élève et des services disponibles; recevoir en audience le titulaire de l'autorité parentale à sa demande.

Des enseignantes et enseignants sont recherchés pour siéger aux comités suivants :

- Comité d'admission DGA (difficultés graves d'apprentissage)
- Comité d'admission EDA (difficultés d'adaptation)
- Déficience intellectuelle (CREEHDI)
- Déficience physique (CREEHDP)
- Déficience visuelle (CREEHDV)
- Déficience auditive (CREEHDA)
- Langage (CREEHTSC)
- Trouble du spectre de l'autisme (CREEHAP-50)
- Trouble de la psychopathologie (CREEHAP-53)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes candidates doivent avoir :

- une expérience avec le ou les codes de difficulté correspondant au comité;
- de la disponibilité d'ici la fin de l'année 2023-2024;
- une bonne connaissance des critères d'admissibilité à un code de difficulté et des articles de la LIP référents;
- une expérience terrain (multitude des expériences, un certain nombre d'années d'expérience);
- de la volonté d'être formé pour remplir son mandat au sein du CRÉ.

Les candidatures seront choisies par les présidents de CRÉ.

Si vous souhaitez siéger à un des comités, vous devez remplir ce formulaire **avant le 29 février 2024**.



● **Marie Contant, vice-présidente**
Sébastien Bergeron, conseiller